

# La tortue de Floride et ses besoins

Tributaire de la chaleur, la tortue de Floride trouve ses origines aux États-Unis, où son aire de répartition s'étend du sud du lac Michigan à la Floride.

**Omnivore avec un bon appétit:** si les tortues de Floride sont carnivores à leur jeune âge, elles consomment à l'âge adulte également des produits végétaux, indispensables à leur développement, et deviennent donc des omnivores à l'appétit redoutable. Outre les plantes, les tortues de Floride se régalent également du frai de batraciens indigènes et de larves d'insectes, ce qui peut impacter considérablement la faune sauvage.

**Enclos sécurisé indispensable:** toute personne qui, durant l'été, entend détenir une tortue de Floride en extérieur doit posséder un enclos sécurisé. Celui-ci doit être muni d'une clôture infranchissable, solidement plantée dans le sol et dépourvue de végétation, car les tortues excellent dans l'art de l'évasion et font preuve d'un remarquable talent lorsqu'il s'agit de grimper et de creuser.

**Liberté de mouvement suffisante:** si les dimensions minimales d'un enclos définies dans l'OPAn pour deux tortues de Floride adultes (longueur: 2 m; largeur: 1 m) ne permettent à ces dernières d'assouvir leur besoin de mouvement que de manière limitée, elles reflètent toutefois leur exigence élevée en matière d'espace. En été, un enclos sécurisé avec un large bassin au tracé varié correspond mieux aux besoins de ces animaux.

## Éléments d'un enclos adapté à l'espèce et prévenant tout risque de fuite

Dimensions minimales pour deux individus: Proportion eau-terre (en longueur de carapace [LC]). Par individu supplémentaire (en LC).

Profondeur: 2 LC | Surface: 3x5 LC (+2x2 LC)

Surface: 2x2 LC (+1 LC)

Possibilités de clôture

Diversité structurale, p. ex. souches

Sites de ponte / bancs de sable

Treillis fixé dans le sol et surplombant l'enclos

Emplacements au soleil

Treillis Verre Brique Roche Bordurette

Hauteur: env. 40 cm

Image: OFEV/shutterstock

## Informations

Plus d'informations sur:

[www.bafu.admin.ch/tortuedefloride](http://www.bafu.admin.ch/tortuedefloride)

**Gestion des organismes exotiques:** l'application de l'OPAn et de l'ODE incombe aux cantons. Les services cantonaux spécialisés en matière d'organismes exotiques mettent en œuvre les dispositions de l'ODE, qui incluent également la lutte contre les organismes exotiques envahissants, parmi lesquels figurent les tortues de Floride.

[www.kvu.ch/fr/adresses/neobiota](http://www.kvu.ch/fr/adresses/neobiota)

**Connaissances spécialisées sur les tortues:** la Communauté d'intérêts pour tortues en Suisse (CITS) met à disposition un service de conseil afin de répondre aux questions sur les tortues. Par ailleurs, elle soutient des centres d'accueil, dont elle fournit les coordonnées sur son site Internet. [www.sigs.ch](http://www.sigs.ch)

**Paysagistes compétents:** certains paysagistes ont de l'expérience en matière d'aménagement d'étangs de jardin sécurisés qui satisfont aux besoins des tortues de Floride. La CITS dresse une liste de ces paysagistes.

Éditeur: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Photo de couverture: F. Wüthrich

© OFEV 2020


Commande du dépliant et téléchargement au format PDF: OFCL, Vente des publications fédérales [www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch) N° d'art.: 810.400.127F [www.bafu.admin.ch/ui-1905-f](http://www.bafu.admin.ch/ui-1905-f) Impression neutre en carbone et faible en COV sur papier recyclé.

Cette publication est également disponible en allemand.

## Interdiction des tortues de Floride

Que faire?



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

# Tortues de Floride

*L'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) proscrit depuis 2008 l'utilisation des tortues de Floride au motif que celles-ci nuisent à la biodiversité et comptent en Suisse parmi les espèces envahissantes. Toutefois, les personnes qui ont reçu ou acheté une telle tortue il y a plusieurs années ne doivent pas pour autant se séparer de leur animal. Ils peuvent le céder à un établissement habilité à détenir des tortues de Floride (zoo ou centre d'accueil, p. ex.) et conclure avec ce dernier un contrat régissant le prêt d'usage de l'animal concerné. À long terme, la Suisse entend ainsi se défaire entièrement des tortues de Floride qui la peuplent.*

## Tortues de Floride : espèce envahissante et menace pour les batraciens indigènes

Dans les années 1970 et 1980, ces jolis reptiles, avec leurs traits rouges sur les tempes, ont su conquérir le grand public. Animaux domestiques faciles à détenir, ils ont suscité quelques achats spontanés. Mais les petites tortues importées d'Amérique du Nord se sont rapidement muées en d'imposants spécimens au besoin d'espace exponentiel. Certains propriétaires dépassés ont donc redonné à leurs reptiles « leur liberté ». Cependant, les espèces exotiques ainsi relâchées et capables de s'adapter à leur nouvel environnement ne sont pas sans danger pour la nature. Omnivores, elles sont friandes entre autres du frai des batraciens indigènes et des larves d'insectes, mettant ainsi en péril la survie d'espèces indigènes rares. Leur longue espérance de vie (40 ans) leur permet de profiter à loisir des sources de nourriture locales.

## Exigences légales en matière de protection de l'environnement et des animaux

La tortue de Floride figure sur la liste des organismes exotiques envahissants interdits en vertu de l'ODE, qui est entrée en vigueur en 2008. L'utilisation et la détention de ces animaux sont prohibées non seulement en Suisse, mais aussi dans toute l'Europe. L'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) prévoit des conditions pour garantir une détention adaptée à l'espèce. Ainsi, elle exige pour une tortue de Floride, qui peut atteindre 30 cm, un aquarium de 2 m de long possédant un bassin et une partie terrestre un peu plus petite. Elle interdit également le lâcher d'un animal dans l'intention de s'en défaire.

## L'enclos, seule solution fiable

Toutes les tortues de Floride qui se trouvent encore en Suisse devraient être placées sous surveillance humaine, pour des raisons relevant tant de l'écologie que de la protection des animaux. En effet, si les animaux ne s'enterrent pas suffisamment dans le lit d'eaux peu profondes pour hiberner, ils peuvent aisément devenir la proie de prédateurs ou souffrir de gelures dues au froid. Les tortues gravement malades ou blessées doivent être euthanasiées correctement par un vétérinaire. Par ailleurs, les individus découverts dans des milieux particulièrement sensibles (p. ex. réserves naturelles) peuvent être légalement capturés par les services cantonaux compétents et transférés dans un centre d'accueil ou euthanasiés de manière professionnelle.

# Que faire si ...

## .... je suis responsable d'un zoo ou d'un centre d'accueil pour tortues ?

Les établissements habilités et les particuliers qui souhaitent détenir des tortues de Floride au titre de centre d'accueil doivent s'enregistrer en soumettant une demande de dérogation en vertu de l'art. 15, al. 2, ODE. À cet effet, ils sont tenus de fournir des renseignements sur les mesures prises pour éviter que les tortues ne puissent se reproduire (p. ex. retirer les œufs) ou s'échapper de leur enclos. L'enregistrement est gratuit et se fait à l'aide d'un formulaire qui peut être téléchargé sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sous : [www.bafu.admin.ch/tortuedefloride](http://www.bafu.admin.ch/tortuedefloride).

## ... je possède une tortue de Floride ?

Bien que l'ODE interdise le commerce de tortues de Floride, nombre de particuliers en possèdent encore. L'ODE proscrit également l'utilisation de ce reptile exotique et, partant, sa détention. Toutefois, les propriétaires de longue

date peuvent garder leur animal en concluant un contrat avec un établissement habilité, qui devient alors le propriétaire officiel de la tortue. L'ancien propriétaire garde l'animal chez lui, qui reste néanmoins en sa possession. En d'autres termes, il reçoit l'animal en prêt de la part de l'établissement. L'OFEV met à disposition sur son site Internet un modèle de contrat :

[www.bafu.admin.ch/tortuedefloride](http://www.bafu.admin.ch/tortuedefloride).

## ... je trouve une tortue de Floride ?

Depuis quelques années, de plus en plus de tortues de Floride sont découvertes dans la nature. Quiconque en trouve doit informer les autorités cantonales compétentes. En effet, les cantons disposent de services spécialisés en matière d'organismes exotiques envahissants, parmi lesquels figurent les tortues de Floride. Dans tous les cas, il convient de s'assurer que le reptile est soit transféré dans un établissement enregistré, soit euthanasié.

Des tortues de Floride prennent un bain de soleil

